

PASS JEUNES 76



— **JUSQU'À 100€** —

**LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
FAVORISE L'INSCRIPTION DES 6/15 ANS*
À UNE ACTIVITÉ SPORTIVE ET CULTURELLE**

Renseignements :
seinemaritime.fr/passjeunes76
02 35 52 64 51



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

* Dispositif soumis à condition de ressources

PASS JEUNES 76



1. QUI EST CONCERNÉ ?

Les enfants nés entre le **16/09/2005** et le **31/12/2015** remplissant les conditions suivantes :

- La famille réside en Seine-Maritime,
- La famille est bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) 2021 ou de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), en cours de validité et au nom de l'enfant concerné, [allocation versée par la Caisse d'Allocations Familiales ou tout autre organisme habilité],
- La famille inscrit son enfant au sein d'une structure sportive et/ou culturelle partenaire du dispositif.

2. COMBIEN ?

- Avec le Pass Jeunes 76, un enfant pratiquant une activité sportive + une activité culturelle peut bénéficier d'une aide maximale du Département à hauteur de 100 €.

La prise en charge, qui est limitée à 50 % du montant de l'inscription annuelle, est plafonnée à 60 € pour la première activité et à 40 € pour la seconde. Le choix de l'activité la plus subventionnée relève de la famille.

3. COMMENT ?

- Il suffit de formuler sa demande d'aide sur le site du Département **www.seinemaritime.fr/teleservices76** à compter du 1^{er} octobre 2021 ou, si vous le souhaitez, votre structure sportive et/ou culturelle peut éventuellement saisir la demande à votre place. Dans tous les cas, vous devrez impérativement remettre à la structure la photocopie de votre attestation ARS ou AEEH.
- Date de clôture des demandes d'aide : **31 mars 2022**
L'aide départementale est versée aux structures qui appliquent la **réduction au moment de l'inscription.**



Découvrez la vidéo du Pass Jeunes 76 sur seinemaritime.fr/passjeunes76

Renseignements : **02 35 52 64 51**
ou **passjeunes76@seinemaritime.fr**

Demande d'aide financière :
www.seinemaritime.fr/teleservices76